

## Au sommaire

- 6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**  
**Urbanisme / Construction.** Modifications du Code de l'urbanisme en application de la loi *ELAN*  
**Copropriété.** Mesures visant à améliorer l'accès à l'information au sein des copropriétés  
**Baux d'habitation et à usage mixte.** L'encadrement des loyers en vigueur à Paris le 1<sup>er</sup> juillet 2019
- 10 ENTREPRISE**  
**Fonds de commerce.** Obligations du séquestre répartiteur du prix de cession du fonds de commerce
- 12 FAMILLE - PATRIMOINE**  
**Indivision.** Bien-fondé de la saisie de la valeur de l'usufruit du prix de vente nonobstant l'indivision sur la nue-propriété  
**Successions / Libéralités.** Droits d'auteur : domaine d'application du droit d'usufruit d'exploitation du conjoint survivant
- 14 FISCAL**  
**Impôts et taxes.** Mutations à titre onéreux d'immeubles : taux, abattements et exonérations applicables du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020
- 16 RURAL**  
**Aménagement foncier.** Protection foncière des activités agricoles en zone littorale et droit de préemption des SAFER
- 17 PROFESSION**  
**Professions.** INFN : certificat de spécialisation « droit international privé »

## À LA Une

### Application du régime de la VEFA à des biens dépendant d'une résidence hôtelière

**L**e régime protecteur dont elle bénéficie peut-il s'appliquer à des biens dépendant d'un ensemble immobilier à usage de résidence hôtelière, acquis afin de profiter du dispositif de loueur en meublé professionnel ? La Cour de cassation répond positivement à cette question par un arrêt publié du 23 mai 2019. > **LIRE P. 1**

### Donation avec réserve d'usufruit et protection du logement de la famille

**U**n époux peut-il consentir une donation avec réserve d'usufruit d'un bien lui appartenant en propre et constituant le logement de la famille sans le consentement de son conjoint ?

La Cour de cassation décide, par un arrêt du 22 mai 2019, que l'article 215, alinéa 3, du Code civil institue un régime de protection du logement de la famille pendant la durée du mariage uniquement, sans porter atteinte au droit de chaque conjoint de disposer de ses biens à cause de mort. > **LIRE P. 3**